

BULLETIN
MUNICIPAL N°30



2022

BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
État-civil	2
Les services de votre Mairie.....	3
École maternelle/élémentaire	5
Comptes Administratifs 2021.....	6
Commission des fêtes et des manifestations	9
Commission des travaux.....	10
Vos demandes de travaux.....	11
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme.....	12
L'urbanisme pour l'année 2021	13
Bibliothèque	15
Jeux et installations extérieurs.....	16
Vidange fosse septique	17
Déchets ménagers	18
Collecte des encombrants	19
Déchèterie de Ouarville.....	21
Le Centre d'Intervention d'Allonnes (CI).....	23
Le Club de l'Amitié	28
Association des chasseurs de Boisville	29
La Gymnastique volontaire	30
Le Tennis club	31
L'APE "Les P'tits Beaucerons"	33
La Zumba.....	35
Paroisse Saint Martin en Beauce.....	36
Chartres Renov'habitat : un service de Chartres Métropole	37
Filibus à la demande.....	38
Zoom : Combat du 16 juin 1940 à Honville.....	39

Le mot du Maire

Chères Boisvilloises, Chers Boisvillois,

L'année 2021 est finie et nous avons l'impression qu'elle a emporté avec elle les durs moments de crise sanitaire que nous subissons, maintenant, depuis plus de deux ans.

L'année 2022, quant à elle, aimerait retrouver les moments de rencontre, de convivialité, que vous, habitants de Boisville, aviez l'habitude et la joie de partager en famille ou entre amis.

Malgré cela, restez prudents et vigilants, car le virus est toujours présent...

Continuez à adopter au maximum les gestes barrières qui vous ont permis de minimiser la situation.

Maintenant, revenons sur les projets engagés en 2020. L'année 2021, nous aura tout de même permis de les finaliser, comme les pistes cyclables dans les rues du Square, du Stade et des Déportés.

Aujourd'hui, ces travaux sont achevés, et nous pouvons constater, notamment avec l'arrivée des beaux jours, une utilisation quasi quotidienne de ces bandes cyclables par les enfants, accompagnés ou non d'adultes, qui se rendent à l'école, ou encore les week-ends pour des promenades, à pied ou à vélo...

Aussi, grâce à l'investissement de plusieurs personnes et à la patience de beaucoup d'autres, nous offrons à tous nos écoliers, une cour d'école aux couleurs multiples et cela malgré les désagréments rencontrés tout au long de sa rénovation. Aujourd'hui, la cour de l'école de Boisville la Saint Père est remplie de jeux pour le plus grand bonheur des enfants. Et nous pouvons en être fiers !

L'ensemble du Conseil Municipal s'associe à moi pour rendre un hommage particulier à nos deux conseillers municipaux et notre agent communal partis trop tôt :

- Bruno CHESNOY - conseiller municipal du 30/03/2014 au 24/07/2021,
- Philippe RAMOND - conseiller municipal du 15/03/2020 au 07/08/2021,
- Thierry LERAT - employé communal du 1^{er}/07/2006 au 25/10/2021.

L'année 2022 se verra comme l'année de l'embellissement. Nous avons comme projets d'ici la fin de l'année, la remise en état des logements communaux qui jouxtent l'entrée de l'école – pour leurs parts, les travaux sont quasiment terminés – dans le but de les remettre à la location ; la rénovation intérieure et extérieure de la Mairie ainsi que celle de la Bibliothèque.

Avec l'équipe municipale, nous sommes en réflexion, également, sur le devenir de la parcelle YM68 (zone classée 1AU = zone d'urbanisation future à vocation principale résidentielle), parcelle qui se trouve à l'entrée de la commune, le long du stade. Cet espace pourrait accueillir, en effet, plusieurs pavillons. Cette idée avait été abordée lors d'un mandat précédent. Cette zone avait fait l'objet d'une révision du PLU en 2012. N'étant toujours pas exploitée aujourd'hui, cela risquerait de compromettre les futurs projets d'urbanisation de la commune.

Toute l'équipe municipale et moi-même restons, bien entendu, disponibles pour échanger avec vous sur tous les points qui en nécessiteraient le besoin.

Nous sommes, avant tout, une équipe disponible et joignable. N'hésitez pas !

Le Maire,
Magalie CATHELINEAU



Naissances :

LARCHER Corentin : 05/03/2021

MAISONS Mahault : 30/04/2021

VERON Djulyan : 25/05/2021

BECK Clémence : 25/11/2021

BONNET Diane : 01/12/2021

BOUVET Maëlys : 22/12/2021



Vivre la naissance d'un enfant est notre chance la plus accessible
de saisir le sens du mot miracle.

Paul Genet



Ils nous ont quittés...

02 janvier 2021 : Ginette CINTRAT

02 février 2021 : Marcelle MALNOULT

19 juillet 2021 : Michel BINET

24 juillet 2021 : Bruno CHESNOY

07 août 2021 : Philippe RAMOND

25 août 2021 : Jocelyne MULLER

25 octobre 2021 : Thierry LERAT

Esprit-science-metaphysiques.com



Les services de votre Mairie

PanneauPocket : Informe et Alerte les habitants

Solution gratuite pour les habitants, elle permet d'établir un véritable lien privilégié entre la mairie et ses citoyens.

Vous êtes informés en temps réel de l'actualité au quotidien et des alertes en cas de risques majeurs.



Boisville-la-saint-père - 28150

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans collecte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

1 rue du stade
28150 Boisville-la-saint-père
02 37 99 32 28
communedeboisvillelasaintpere@wanadoo.fr

Boisville-la-saint-père
28150
Information PanneauPocket

Aadaptation des horaires de la Mairie

Suite aux annonces gouvernementales, nous adaptons les horaires d'ouverture de la mairie, à compter de ce jour, lundi 18/01/21.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h30.

En dehors de ces horaires, nous restons joignables par mail : communedeboisvillelasaintpere@wanadoo.fr

Modifié le 18/01/2021

3 sur 10

Téléchargement

DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez dans l'App Store

Download on AppGallery

Application à télécharger sur votre portable et/ou votre ordinateur

La commune utilise cette application. N'hésitez pas à la télécharger !

Horaires d'ouverture de votre Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

Lundi, mardi et jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 18h30

Coordonnées :

1 rue du stade
28150 BOISVILLE LA SAINT PÈRE
Téléphone : 02 37 99 32 28

Email : mairie@boisvillelasaintpere.fr

Site internet : www.boisvillelasaintpere.fr

Le cimetière

Les Concessions :

Trentenaire : 170 €

Cinquantenaire : 230 €

Perpétuelle : 1 090 €

Taxe unique de superposition : 90 €
(Sur les concessions acquises à compter
du 01/01/2020)

Cave urne

15 ans : 83 €

30 ans : 150 €

Columbarium

15 ans : 150 €

30 ans : 290 €

Jardin du souvenir :

Gratuit

Redevance - droit de place

- Pour tout commerce ambulants stationnant sur la commune : la somme annuelle forfaitaire est de 251 €.
- Pour les commerçants ambulants souhaitant un stationnement temporaire unique sur la commune : la somme forfaitaire est de 126 € pour chaque stationnement.

SALLE DES FÊTES

Tarifs de location

Pour les habitants de la commune :

Sans chauffage : 310 €

Avec chauffage : 390 €

Pour les personnes qui n'habitent pas la commune :

Sans chauffage : 400 €

Avec chauffage : 480 €

Pour réunion : 230 €

Caution : 515 €

Equipement vaisselle : 62 €

Élue référente :

Sandra PERCHERON

☎ : 06 14 70 09 22

L'école primaire de BOISVILLE LA ST PERE compte cette année 89 élèves répartis de la façon suivante :

PS/MS/GS : $6+6+8 = 22$

CP : 14

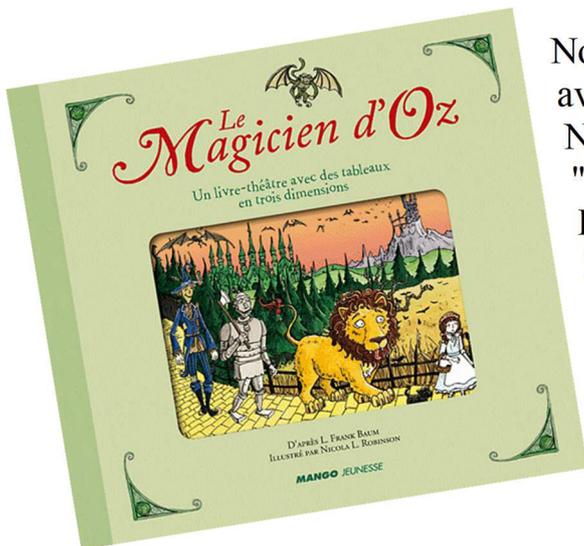
CE1 : 18

CE2 : 15

CM1/CM2 : $11+9 = 20$



Nous vivons cette année encore avec la COVID 19, au rythme des différents protocoles sanitaires, auxquels les enseignants, les agents du périscolaire, les enfants et les parents doivent s'adapter...



Nous espérons mener à terme notre projet théâtre que nous avons entrepris il y a 2 ans.

Nous travaillons donc avec Mélanie PICHOT, de la troupe "Théâtre en pièces", sur l'adaptation du "Magicien d'Oz".

Les élèves donneront 2 représentations en juin 2022 devant leurs parents, précédées d'une répétition générale devant un public désigné.

J'ai l'espoir que la rentrée 2022/2023 se passe sous de meilleurs augures...

Véronique PRYLOUTSKY

La cour de l'école est terminée et les jeux pour les enfants ont enfin pu être installés.

Le projet a été financé par les communes de Boisville la Saint Père et de Allonnes et porté par l'association APE « les P'tits Beaucerons » en 2019/2020, ...



Cette année 2021 a marqué le premier exercice plein de la nouvelle mandature suite aux élections de 2020 et à celle de Magalie Cathelineau comme Maire, élue le 12 janvier 2021.

A l'image de 2020, l'année 2021 aura connu un contexte sanitaire encore très compliqué avec la crise de la Covid, gênant un fonctionnement normal de l'ensemble des activités.



Pour autant, votre équipe municipale s'est mobilisée sur les sujets en cours et a muri ses projets.

Ainsi, au niveau des finances, 2021 aura notamment permis de concrétiser :

- ✚ 94 000 € de travaux et aménagements divers dont vous retrouverez le détail dans ce livret. Il s'agit, bien sûr, pour partie, d'entretien courant mais également d'aménagements nouveaux pour apporter davantage de confort et de bien être aux Boisvillois (es).
- ✚ L'acquisition de nouveaux matériels pour nos espaces verts (tracteur, tondeuse, épareuse) en remplacement des anciens âgés de plus de 30 ans. Patrice et Damien disposent désormais d'outils performants et efficaces permettant par ailleurs un plus large spectre d'entretien, notamment avec l'épareuse (taille des haies, talus...).

Cet investissement, porté à 50% par des subventions, a fait l'objet d'une enveloppe de financement de 60 000 € sur 7 ans, regroupant plusieurs dépenses. Cet emprunt a été décaissé sur 2022 à la livraison du matériel et n'apparaît donc pas sur les comptes 2021.

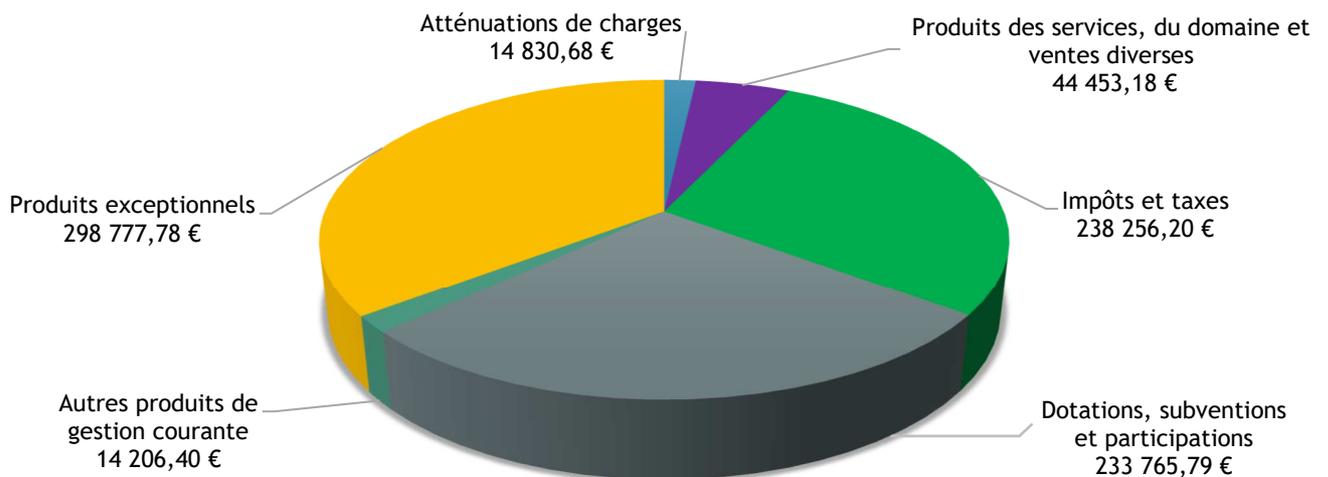
- ✚ L'achèvement de la réfection de la cour d'école suite aux problèmes rencontrés avec l'affaissement du réseau d'assainissement.
- ✚ L'arrêt des comptes de sortie de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, sous l'autorité de la Préfecture. Cet épisode qui dure depuis 2018 est effectivement soldé sur 2022 pour une somme de 125 000 €.



SECTION FONCTIONNEMENT

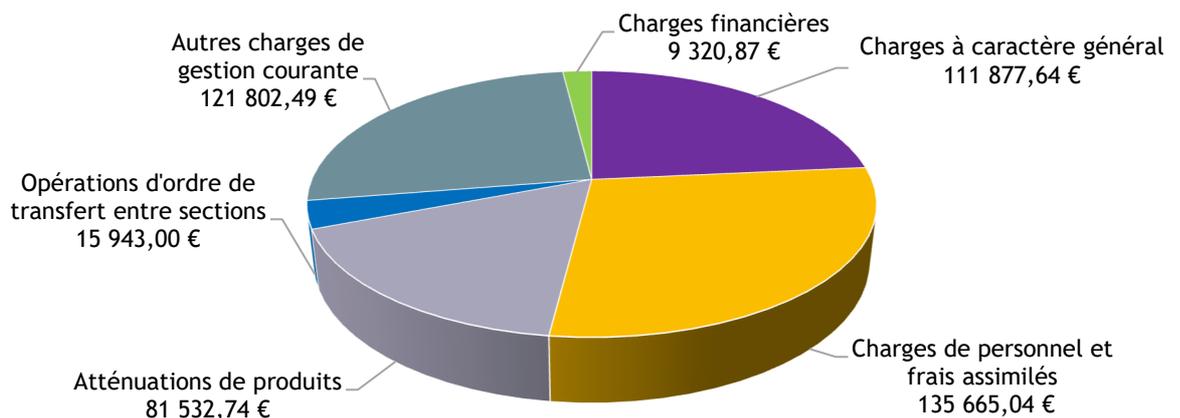
Recettes	
Atténuations de charges	14 830,68 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	44 453,18 €
Impôts et taxes	238 256,20 €
Dotations, subventions et participations	233 765,79 €
Autres produits de gestion courante	14 206,40 €
Produits exceptionnels	298 777,78 €
TOTAL	844 290,03 €

Concernant les recettes, la collecte des impôts et taxes représente environ la moitié des entrées (238 K€) en complément des subventions et des dotations de l'Etat (233 K€). La fiscalité appliquée par la municipalité est d'ailleurs stable depuis plus de 5 ans. Les autres produits (44 K€) concernent les participations sur les éoliennes, les pylônes ou encore des ventes de terrains. Notons les produits exceptionnels qui représentent le résultat de fonctionnement reporté (298 K€), c'est-à-dire le report cumulé des résultats successifs.



Dépenses	
Charges à caractère général	111 877,64 €
Charges de personnel et frais assimilés	135 665,04 €
Atténuations de produits	81 532,74 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00 €
Autres charges de gestion courante	121 802,49 €
Charges financières	9 320,87 €
TOTAL	476 141,78 €

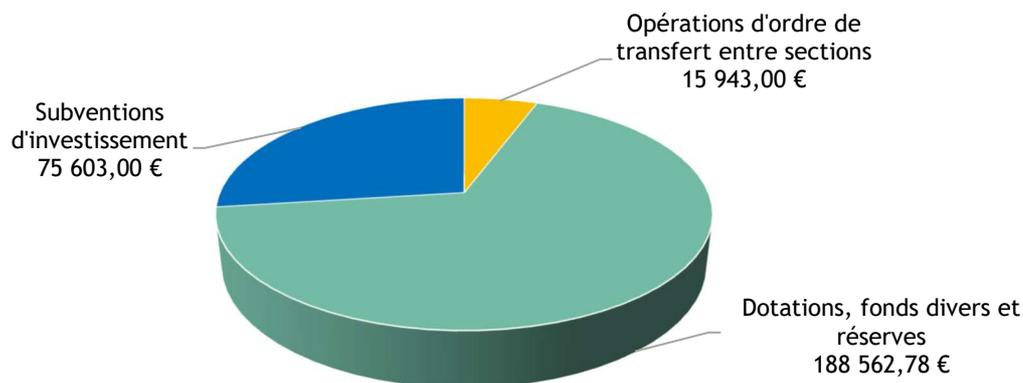
Pour les dépenses, les frais de personnel (hors école) sont la ligne la plus importante (135 K€) avec les charges à caractère général (111 K€ ; fournitures, entretien, honoraires...) et autres charges de gestion courante (121 K€ ; subventions, cotisations et indemnités). Les atténuations de produits concernent les transferts de compétences à Chartres Métropole (pompiers, eaux pluviales, transports...). Enfin les charges financières représentent les intérêts des emprunts en cours. Le résultat de clôture de fonctionnement est donc logiquement bénéficiaire de 368 K€.



SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	188 562,78 €
Subventions d'investissement	75 603,00 €
Emprunt	0,00 €
TOTAL	280 108,78 €

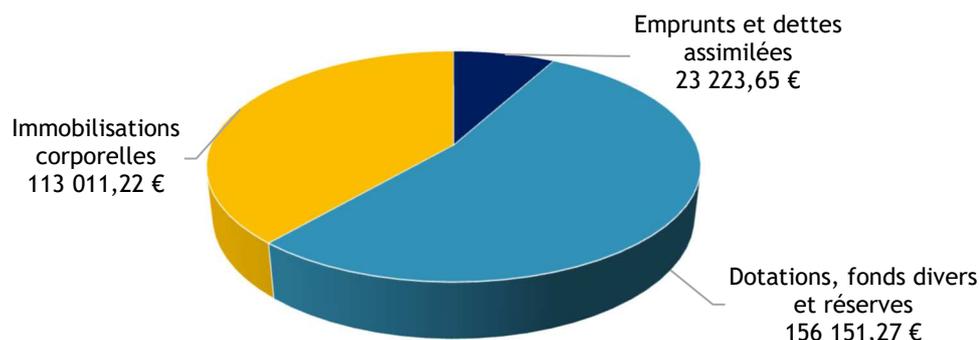
La majeure partie est constituée du virement de la section de fonctionnement pour 188 K€. Par ailleurs les subventions représentent 75 K€.



Dépenses	
Emprunts et dettes assimilées	23 223,65 €
Dotations, fonds divers et réserves	156 151,27 €
Immobilisations corporelles	113 011,22 €
TOTAL	292 386,14 €

Côté dépenses, les remboursements en capital des emprunts atteignent 23 K€, les dotations et réserves 156 K€ et les immobilisations 113 K€ (matériel, voirie et aménagements).

Il en résulte un déficit de 12 K€.



Globalement, il ressort du budget principal (hors logements sociaux) que les équilibres sont bons. Suivant les statistiques de la Trésorerie dont nous dépendons, le fonctionnement est sain et prudent, avec des remboursements de 34€/an/hbt contre 47€ pour le département (communes de même strate que Boisville). Les charges sont contenues (notamment au niveau du personnel) et la trésorerie est bonne (plus de 3 mois de charges). L'encours de dette (toujours sans les logements sociaux) est contenu avec 336 €/hbt contre 483€ au niveau départemental.

Un bémol cependant car cette dette des logements sociaux est encore importante (environ 600 000 €) même si le budget de ces logements est équilibré. En considérant qu'il s'agit d'immeubles, l'encours est logique, mais alourdit fortement nos capacités d'investissement.

Commission des fêtes et des manifestations

[Élue référente : Sandra Percheron]



Comme chaque année, la commission des fêtes et des manifestations a organisé les cérémonies commémoratives officielles du 8 mai et du 11 novembre.

Ces temps forts sont accompagnés par l'harmonie Municipale de Voves que nous remercions vivement ainsi que par la présence des Sapeurs-Pompiers d'Allonnes, auquel 3 jeunes Sapeurs-Pompiers, demeurant à Boisville la Saint Père, se sont joints.

Nous les remercions également et nous tenons à les féliciter pour leur engagement.



2021 a été, pour l'équipe communale, (composée de Patrice FAUCONNIER, Damien BOCQUET et moi-même), l'année de la réalisation de travaux au sein de la commune dans le but d'améliorer le confort et le bien-être de nos administrés.

Nous avons pu ainsi réaliser :

- ✚ Les pistes cyclables des rues des Déportés, du Square et du Stade,
- ✚ Réalisation des sens de circulation (sens uniques),
- ✚ Fléchage de divers lieux (mairie, école, logements),
- ✚ Elagage d'arbres sur la commune et les hameaux,
- ✚ Pose de 2 abris bus, l'un à côté des anciens ateliers et l'autre à Demainville (pour la sécurité de nos enfants),
- ✚ Mise en place de bancs, poubelles et poubelles canines avec distributeurs de sacs à déjections,
- ✚ Réfection du caniveau près du ralentisseur de Chevannes avec élargissement, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales lors d'orages,
- ✚ Remplacement de la fosse septique qui s'est effondrée lors de la réfection de la cour d'école. Le nouvel assainissement mis en place dessert la Mairie, l'école et les deux logements communaux.

Tous ces travaux ont pu être facilités par le remplacement de notre tracteur de plus de 30 ans de bons et loyaux services !

Nous sommes maintenant équipés d'une tondeuse, d'un godet et d'une épareuse.

Ce nouvel équipement va permettre l'entretien des espaces verts, tout au long de l'année ! Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'entretien régulier du matériel et des locaux.

Pour 2022, divers travaux sont en prévision et ceux-ci grâce à une précieuse aide financière de Chartres métropole (voir « Votre agglo » d'octobre 2021) :

- ✚ Le ravalement de la Mairie et de la bibliothèque,
- ✚ Le remplacement des menuiseries, la réfection du toit et divers travaux de la bibliothèque, et de la salle d'archives,

- ✚ Les logements situés 3 rue du stade (un T1 et un T2) seront rénovés par les employés communaux afin de les remettre en location d'ici la fin de l'année.

Nous ne pouvons pas terminer ces quelques mots sans avoir une pensée pour notre employé communal, Thierry LERAT, qui nous a malheureusement quitté en octobre 2021.

L'équipe de la commission des travaux est composée des personnes suivantes :

Magalie Cathelineau, Jean-Louis Méjane, Olivier Bourguine, Philippe Maisons, Marc Plessis,
Gilles Percheron, Romain Pryloutsky, Jérémy Rodrigues.

Vos demandes de travaux

Une **déclaration de travaux** est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation :

- Tous **travaux de construction, d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles,**
- L'aménagement extérieur d'**annexe ou abris,**
- La **construction d'un mur,**
- L'installation de **clôtures et de portails,**
- La **modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,** type rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries, etc.,
- La **construction d'une piscine,**
- **L'installation ou la remise aux normes d'une fosse (accord du SPANC),**
- **Les travaux de démolition.**



Si vous décidez de **construire sans faire de déclaration de travaux**, vous encourez forcément des **risques** ! Cela représente une infraction au **code de l'urbanisme**. Si un agent de l'état ou un agent de police constate votre infraction, il peut vous adresser un procès-verbal.

À la suite de cela, le Tribunal Judiciaire prendra une décision :

- l'arrêt immédiat des travaux,
- la démolition totale de vos constructions,
- une mise en conformité de vos constructions ([article L.480-14](#) du Code de l'urbanisme).

Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez **régulariser vos travaux**, il est tout à fait possible de demander un **formulaire de déclaration auprès de la mairie**. Le dossier à déposer, reste le même. Vous indiquerez cependant dans le formulaire **Cerfa** qu'il s'agit d'une régularisation.

Tout chantier terminé doit également être déclaré dans les 2 ans.



*Pour tous renseignements
Vous pouvez contacter la mairie : 02.37.99.32.28*

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

e-permis.fr

- ✓ Demande de Permis de Construire,
- ✓ Permis d'Aménager, Permis de Démolir, Déclaration Préalable,
- ✓ Certificat d'Urbanisme a et b,
- ✓ Autorisation de Travaux (ERP) et Déclaration d'Intention d'Aliéner par voie dématérialisée.

Le dépôt de votre dossier en ligne est possible 24h/24 et reste gratuit.

Service accessible à tout moment, dans une démarche simplifiée.

Gain de temps : plus besoin de vous déplacer en Mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Plus écologique : des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en multiples exemplaires.

Consultation à tout moment de l'état d'avancement de son instruction.

Dépôt de votre dossier :

Accédez à la plateforme <https://www.e-permis.fr> et laissez-vous guider : utilisez vos identifiants FranceConnect ou créer un compte directement sur la plateforme.

Suivi du dossier :

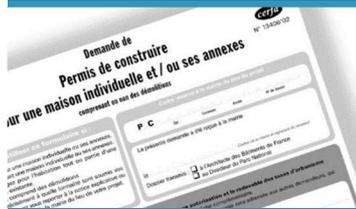
Sous 1 jour : réception d'un accusé d'enregistrement électronique sur la plateforme. Vous êtes arrivés au bout de la démarche pour la partie dépôt de dossier.

1. Sous 10 jours : obtention d'un accusé de réception électronique avec un numéro et une date de dépôt. Celui-ci vous confirmera la bonne réception, par nos services, de votre demande.

2. Suivant le type de demande, des notifications vont vous être transmises durant l'intégralité de la procédure d'instruction : notifications de délais, demandes de pièces, décisions.

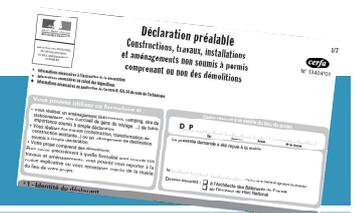
**Pour vous aider, un tutoriel est accessible à l'adresse suivante :
[accueil documentation e-Permis.fr](https://www.e-permis.fr)**

RAPPEL : le dépôt d'un dossier sous format papier, directement en Mairie ou par envoi postal, demeure encore possible.



PERMIS DE CONSTRUIRE et PERMIS D'AMENAGER

MEYES Roland	16 rue de Moutiers (Chevannes)	Construction d'un grand garage
RODRIGUES Kevin	37 bis rue de la Vigne	Construction d'un garage
THOUZET Cédric	4 rue de l'Orme	Agrandissement de la salle de bains
SUREAU Mickael	33 rue de la Vigne	Construction d'un garage



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

EDF ENR	11 lotissement la Garenne	Installation d'un générateur photovoltaïque
KAVACIUK Alexandre	3 rue du Moulin (Demainville)	2 velux pour le grenier et changement fenêtre en porte fenêtre
EARL CHIFFLET Bertrand	8 rue du Square	Installation d'une centrale photovoltaïque
LANCELLE Melissa	3 rue des Déportés	Ouverture mur pour porte d'entrée. Réfection toiture. Démolition de véranda et création de mur.
BOULINGUEZ Samuel	8 bis rue des Déportés	Réalisation d'une piscine
HERNANDEZ Clément	1 rue du 8 ^{ème} RTT (Honville)	Rehausse de la clôture existante en parpaing
CALLEAU Sébastien	18 rue de Moutiers (Chevannes)	Réalisation d'une piscine
CLEMENT Monique	6 rue Saint Jean (Honville)	Rénovation de toiture et pose de 2 velux
BOULINGUEZ Samuel	8 bis rue des Déportés	Portail alu coulissant et création petit mur à côté du portail
BECHEKER Samir	8 rue du 8 ^{ème} RTT (Honville)	Portail métallique
SARL Ferme de l'Étourville	Ferme de l'Étourville	Création/modification d'ouvertures

MORCHOISNE Edouard	Rue de Moutiers (Chevannes)	Création d'une porte de garage
ROBERT Antoine	3 rue du Square	Abri de jardin
LE CLAINCHE Hugues	23 rue de la République	Création d'une piscine
DRUENNE Sylvain	9 rue du Square	Construction d'une terrasse couverte
PLESSIS Luc	12 rue de la Vigne	Abri de jardin
PETRY Pierre	3 rue de la République	Construction d'un mur en pierre
GUILLORY Christel	27 rue des Déportés	Remplacement de la porte de garage par une baie vitrée
LEPLAT Jérôme	2 lotissement la Garenne	Clôture en plaques de béton
MAUDUIT Jimmy	17 rue des Déportés	Clôture et portail
ENERGIE INVEST	41 rue de la République	Isolation thermique – ravalement
PIOT Laurent	5 rue de la Résistance	Clôture en parpaing
RUIZ Bruno	26 rue des Déportés	Démolition d'une partie de la clôture
GONCALVES RODRIGUEZ Manuelle	2 rue Saint Jean (Honville)	Fermeture d'une porte
LEGUAY Jean-Paul	7 rue de la Libération	Installation d'un générateur photovoltaïque

PERMIS DE DEMOLIR

CHIFFLET Claude	rue Saint Laurent	Démolition totale
------------------------	-------------------	-------------------





BIBLIOTHÈQUE

2 rue du Stade
28150 BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE
09 67 08 08 98

  bibliotheque.boisvillelastpere@orange.fr
Bibliothèque municipale de Boisville-la-Saint-Père

HORAIRES:

LUNDI 16H30/17H30
VENDREDI 17H/18H

L'accès à la bibliothèque est **libre** et **gratuit** pour tous.

L'inscription est valable un an date à date.

Elle donne droit au prêt de 6 documents pour 6 semaines.

Vous trouverez dans la bibliothèque des romans, des BD, des documentaires, des livres en gros caractères, un fonds local, une mini ludothèque, mais aussi un accès internet et WiFi.

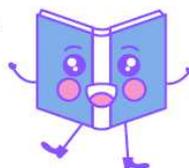
L'inscription vous donne accès à près de 1000 livres numériques à télécharger gratuitement et légalement, ainsi qu'à plus de 1000 titres de presse sur le site <https://mediatheques.eurelien.fr/>

Grâce au module **Skilleos** de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir, vous aurez également accès à plus de 1 100 modules de formations vidéo, pour tous les âges et tous les goûts : musique, photo, yoga, cours de langues, loisirs créatifs, management, informatique et bureautique, code de la route...

Bénéficier d'une bibliothèque dans son village, c'est **partager** un moment convivial, **participer** à des animations, **éveiller** les sens et l'imaginaire, **trouver** et **interroger** l'information, **stimuler** son esprit critique, **assurer** la liberté d'expression, **favoriser** l'intégration sociale, **contribuer** à une société plurielle, **découvrir** l'inattendu, mais surtout maintenir et consolider des liens, d'autant plus en milieu rural.

C'est pourquoi la bibliothèque poursuit ses partenariats : non seulement avec l'école de la commune mais aussi avec l'association de parents d'élèves Les P'tits Beaucerons, ou encore la Médiathèque Départementale d'Eure-et-Loir. D'ailleurs, l'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous annoncer que certaines animations numériques seront programmées en 2022! De plus, nous avons eu la joie d'accueillir l'auteur Roger Judenne pour une conférence au mois de mars.

*N'hésitez plus, venez rencontrer
Claudine, Hélène et Nadine!*



"Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité"

Julien GREEN

Jeux et installations extérieures

Boisville



La commune a procédé à des contrôles périodiques des installations sportives et des aires de jeux, par la société Soléus.

Ces vérifications seront faites tous les ans pour la sécurité des utilisateurs des différentes structures présentes sur la commune (aires de jeux des petits, city stade, terrains de tennis, buts de foot...).

Chevannes



Honville

Chevannes



City stade Boisville

Chevannes



Vidange fosse septique

Chartres Métropole Eau-Assainissement propose aux usagers de s'inscrire à un service de vidanges à tarif préférentiel dans le cadre d'opération groupée par commune (voir tableau sur le lien suivant) : <http://www.cmeau.com/assainissement-non-collectif/>



COMMANDE DE VIDANGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demandeur : Propriétaire Locataire

A – Renseignements sur l'immeuble

NOM et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse :

Code Postal : Commune :

B – Coordonnées du demandeur

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

 Domicile :

 Travail/Portable :

Mail :

C – Coordonnées pour la facturation

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Référence abonné :

 Domicile :

 Travail/Portable :

Mail :

D – Personne à contacter pour un rendez-vous sur site

NOM et Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Commune :

 Domicile :  Travail/Portable :

Mail :

Créneau préférentiel :

E – Observations



13 rue Henri Poincaré
28000 Chartres
02.34.43.90.22

Déchets ménagers

Chartres métropole est en charge de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, produits sur les 66 communes de l'agglomération. Ses principales missions sont la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire ; le tri et la valorisation des déchets recyclables ; le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles.

Les collectes varient en fonction de votre lieu d'habitation et sont réparties selon les critères d'habitations dans toute l'agglomération.

Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif s'effectuent chaque semaine en porte à porte.

Les ordures ménagères doivent être présentées **en sac** à l'intérieur de votre bac.

Les emballages ménagers et les papiers sont à présenter **sans sacs et en vrac** à l'intérieur de votre conteneur.

Reportez-vous à votre calendrier de collecte pour connaître les jours et horaires de collecte.



Boisville-la-Saint-Père

Calendriers des collectes 2022

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
VE 1	SA 2	DI 3	LU 4	MA 5	ME 6	JE 7	VE 8	SA 9	DI 10	LU 11	MA 12
ME 13	JE 14 <i>Férié</i>	VE 15	SA 16	DI 17	LU 18	MA 19	ME 20	JE 21	VE 22	SA 23	DI 24
LU 25	MA 26	ME 27	JE 28	VE 29	SA 30	DI 31					
LU 1	MA 2	ME 3	JE 4	VE 5	SA 6	DI 7	LU 8	MA 9	ME 10	JE 11	VE 12
SA 13	DI 14	LU 15 <i>Férié</i>	MA 16	ME 17	JE 18	VE 19	SA 20	DI 21	LU 22	MA 23	ME 24
SA 26	DI 27	LU 28	MA 29	ME 30	JE 31						
SA 1	DI 2	LU 3	MA 4	ME 5	JE 6	VE 7	SA 8	DI 9	LU 10	MA 11	ME 12
JE 13	SA 15	DI 16	LU 17	MA 18	ME 19	JE 20	SA 22	DI 23	LU 24	MA 25	ME 26
JE 27	VE 28	SA 29	DI 30	LU 31							
MA 1 <i>Férié</i>	ME 2	JE 3	SA 5	DI 6	LU 7	MA 8	ME 9	JE 10	VE 11 <i>Férié</i>	SA 12	DI 13
MA 15	ME 16	JE 17	SA 18	DI 19	LU 21	MA 22	ME 23	JE 24	VE 25	SA 26	DI 27
LU 28	MA 29	ME 30	JE 31								
SA 1	DI 2	LU 3	MA 4	ME 5	JE 6	VE 7	SA 8	DI 9	LU 10	MA 11	ME 12
SA 15	DI 16	LU 17	MA 18	ME 19	JE 20	SA 22	DI 23	LU 24	MA 25	ME 26	JE 27
SA 29	DI 30	LU 31									

ORDURES MÉNAGÈRES
Secteurs A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ

EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS
Une semaine sur deux.
Sortir le jour de la collecte avant 13h.

ENCOMBRANTS
Le 12 juillet.
Sortir la veille après 19h.

Attention aux jours fériés
Collectes décalées

PLUS D'INFORMATIONS : Chartres-metropole.fr 0 800 22 20 36

Bon à savoir :
en cas de jour férié, les collectes sont décalées d'une journée.

Collecte des encombrants



Ce service est assuré deux fois par an sur le secteur périurbain.

Sont collectés uniquement les vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques ou plastiques au rebut. Tout autre type de déchets doit être emporté en déchetterie.



Pour une collecte de qualité il est nécessaire de respecter certaines règles :

- Ne présentez pas plus de 2m³ d'encombrants par collecte,
- Les objets déposés ne doivent pas excéder 75kg et mesurer plus de 2m.

Les déchetteries Chartres Métropole

Déchetteries

Boisville-la-Saint-Père

<p>CHAMPHOL Rue Fontaine-Bouillant</p> <p>- Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. - Dimanche de 9 h à 12 h. Fermée le jeudi et les jours fériés.</p> <p>Accès gratuit pour les particuliers Dernier accès 15 minutes avant la fermeture</p>	<p>CHAUNAY D821 à Fontenay-sur-Eure</p> <p>- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. - Dimanche de 9 h à 12 h. Fermée le mardi et les jours fériés.</p> <p>Accès gratuit pour les particuliers Dernier accès 15 minutes avant la fermeture</p>
<p>DAMMARIE D131 au Bois-de-Mivoye</p> <p>- Mardi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. - Mercredi de 14 h à 18 h. - Dimanche de 9 h à 12 h. Fermée le lundi, le jeudi et les jours fériés.</p> <p>Accès gratuit pour les particuliers Dernier accès 15 minutes avant la fermeture</p>	<p>SAINT-AUBIN-DES-BOIS Le Petit-Chêne</p> <p>- Lundi de 14 h à 18 h. - Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. - Dimanche de 9 h à 12 h. Fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés.</p> <p>Accès gratuit pour les particuliers Dernier accès 15 minutes avant la fermeture</p>
<p>ROINVILLE-SOUS-AUNEAU Lieu-dit Ombreville</p> <p>- Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. - Dimanche de 9 h à 12 h. Fermée le mercredi et les jours fériés.</p> <p>Accès gratuit pour les particuliers Dernier accès 15 minutes avant la fermeture</p>	

Acceptés en déchetteries

Le personnel est présent pour vous indiquer sur place les consignes et modalités de dépôts pour chacun de vos déchets.

Cependant, une limite journalière en volume par apporteur est appliquée afin de garantir à tous la possibilité de déposer tout au long de la journée.

1 m³ par apporteur et par jour

Volume maximum autorisé tous flux confondus



Déchets incinérables

Plastique, cartons ou textiles souillés, polystyrène, sacs plastiques vides...



Déchets non valorisables

Plâtre, la laine de verre, le béton armé.



Bois

Palettes, cageots, planches, contreplaqué.



Cartons bruns pliés

(Sans films plastiques et polystyrènes)



Métaux

Ferrailles, grillages, bidons vides ...



Encombrants

(à Champfol, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois)
Plâtres, objets plastiques ...



Gravats

Terre, pierres, matériaux de terrassement, béton ordinaires, parpaings, briques, céramiques, tuiles ardoises, porcelaines, pavés.

Autres flux avec limite de dépôt



Déchets végétaux

3m³ par jour

Tontes de pelouses, tailles de haies, mauvaises herbes, feuilles...



Pneus Véhicules Légers déjantés

2 par semaine pour les particuliers.

Uniquement à la déchetterie de Chaunay



Déchets dangereux des ménages

15 kg par jour

Peintures, colles, solvants, insecticides, herbicides, pesticides, antigel, aérosols, acides, huiles de fritures, huiles de vidanges.

Gros travaux, déménagement

Dépôt limité à 10 m³ maximum, par an et par adresse.

Sur remise d'une attestation délivrée par Chartres métropole, un dépôt exceptionnel est autorisé pour les particuliers.

Huit jours au moins avant votre dépôt, pour obtenir votre autorisation de dépôt exceptionnel à remettre au gardien contactez le numéro ci-dessous :



Ou rendez-vous à l'accueil du Guichet unique, 32-34 Boulevard Chasles à Chartres. (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h à 12h30)

Autres flux sans limite de dépôt



Mobilier

(sauf à Champfol)

Meubles, chaises, literie.



Objets du réemploi

(uniquement à Chaunay)

Vélos et petits mobiliers en bon état.



Textiles, chaussures, vêtements, peluches, linge de maison, petite maroquinerie...

(uniquement à Chaunay et Romille-sous-Auneau)



Déchets d'équipements électriques et électroniques

TV, électroménager, ordinateurs ...



Batteries de voiture



Lampes et néons



Piles

Déchèterie de Ouarville



Bois de la Folie - 28150 Ouarville

Tél. : [07 48 11 00 70](tel:0748110070)

Horaires d'ouverture :

Fermée les jours fériés.

Fermée du 24 décembre, 12h45 au 2 janvier inclus.

Lundi : 9h - 12h45 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h - 12h45 / 14h - 17h45

Vendredi : fermée

Samedi : 9h - 12h45 / 14h - 17h45

Dimanche : fermée

Déchets admis :



Ampoules et néons, appareils électriques, batteries, bois, capsules métalliques de café, cartons, cartouches d'encre, Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), extincteurs, gravats en mélange, huiles de vidange, huiles végétales, métaux, mobiliers, piles et accumulateurs, produits chimiques, radiographies, textiles, tout-venant, végétaux.

Déchets non admis :



Amiante, bouteilles de ^{gaz}, cadavres d'animaux, cuves, DASRI professionnels, déchets anatomiques, explosifs et armes, fusées de détresse, médicaments, moteurs, ordures ménagères, pneus VL, PL et agricoles, produits radioactifs, réservoirs, voitures.

Conditions d'accès :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vos apports en déchèterie sont comptabilisés en nombre de points.

Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés ; la valeur de l'apport est déterminée par la catégorie du moyen utilisé pour transporter vos déchets.

En tant que particulier, vous disposez d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement, de 50 points que vous pouvez utiliser grâce à votre pass'déchèterie.

Ainsi vous pouvez par exemple, effectuer :

- 50 apports dans une voiture de tourisme ou une petite remorque,
- 25 apports dans une voiture de tourisme + petite remorque,
- 5 apports dans un petit camion,
- 1 apport dans un petit camion et 40 apports avec une voiture de tourisme.



LE TRI EN
DÉCHÈTERIE



Sans limitation de volume, vous pouvez organiser librement vos apports en fonction de vos seuls besoins.

Si le crédit de 50 points ne vous suffit pas, c'est facile : vous pouvez créditer votre compte en points supplémentaires, selon le tarif en vigueur, depuis « Mon espace » sur sitreva.fr.

Si plusieurs membres de votre foyer vont régulièrement en déchèterie, c'est facile ; vous pouvez lier un nouveau pass'déchèterie à votre compte, sur simple demande depuis « Mon espace » sur sitreva.fr

Plus moderne :

Vous pouvez gérer votre ou vos pass'déchèterie(s) et accéder à toutes les informations relatives à votre compte et vos apports dans « Mon espace » sur sitreva.fr.

Vous y retrouverez l'historique de vos différents apports, et vous pouvez y télécharger les bons de dépôt.

Vous avez la possibilité de créditer votre compte en points supplémentaires.

Vous pouvez y faire la mise à jour de vos données personnelles : déménagement, changement de nom ... ou encore déclarer la perte d'un pass'déchèterie, demander l'attribution d'un pass'déchèterie supplémentaire ou demander son renouvellement.

Vous y retrouverez votre ou vos cartes pass'déchèterie(s) dématérialisée(s).

Valeur de l'apport d'un particulier en déchèterie

Points du moyen de transport + 1 pt / 10kg de produits chimiques = Valeur de l'apport en Points Déchèterie

50 Points Déchèterie automatiquement crédités chaque année sur votre compte

Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	▶ 1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = VP • Rubrique J1 de votre carte grise = CCE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	▶ 3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t • Fourgon plateau	▶ 6 Pts
Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCE • Fourgon plateau réhaussé	▶ 10 Pts
Petite remorque • Simple essieu	▶ 1 Pt
Grande remorque • Double essieu	▶ 3 Pts
Autre moyen	▶ 1 Pt

Tri-score des déchets transportés

Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution

Autres déchets recyclables, sans sur-tri

Autres déchets recyclables, après sur-tri

Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental

Déchets non recyclables et/ou non triables

En cas d'apport de plusieurs déchets, le Tri-score le plus élevé s'applique.

La **liste** des déchets acceptés **varie** d'un site à l'autre.

Le Centre d'Intervention d'Allonnes (CI)

2021, dans la continuité de 2020 :

Comme l'année précédente, 2021 a été une année extraordinaire du point de vue sanitaire.

Tout comme les personnels de santé, les sapeurs-pompiers ont été et sont toujours confrontés aux dangers liés à la pandémie lors de leurs interventions.

Malgré la vaccination obligatoire, les confinements et les gestes barrières, nous avons été confrontés aux diverses vagues nous obligeant à être prudents.

Les effectifs du Centre d'Intervention d'Allonnes :

Le centre d'Intervention d'Allonnes compte un effectif actuel de 8 sapeurs-pompiers : 1 Officier, 3 Sous-Officiers, 4 hommes du rang dont une féminine.

Au cours de l'année écoulée, un effort important a été fait par l'ensemble des personnels du CI Allonnes concernant la recherche et le recrutement de nouvelles recrues.

Lors des forums des associations et de brocantes organisées dans les différentes communes de notre secteur d'intervention, nous avons animé des ateliers permettant au public de découvrir et de participer aux diverses activités proposées.

Ces ateliers nous ont permis de recruter 3 nouveaux sapeurs-pompiers qui seront formés courant 2022. Un quatrième dossier est en cours d'instruction.

A terme, l'effectif du Centre d'Intervention d'Allonnes sera de 12 sapeurs-pompiers, ce qui nous permettra d'alléger le rythme des gardes et d'astreintes. Cependant, il reste insuffisant car un tiers de l'effectif est constitué par des jeunes de moins de 20 ans qui risquent de partir pour poursuivre leurs études.



L'activité du Centre d'Intervention d'Allonnes pour l'année écoulée :

Entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021, le centre d'intervention d'Allonnes a assuré 38 interventions pour l'ensemble des 4 communes se décomposant de la façon suivante :

- ✚ 2 interventions pour accidents avec un véhicule routier,
- ✚ 32 interventions pour secours aux personnes,
- ✚ 1 intervention pour feu,
- ✚ 3 interventions pour opérations diverses.

Compte-tenu de l'effectif actuel (8 sapeurs-pompiers), le nombre des interventions détaillées ci-dessus correspond à la moitié des demandes de secours faites en 2021 sur notre secteur, l'autre moitié a été assurée par les centres d'incendie et de secours voisins.



Le sport développeur de cohésion :

Depuis que les mesures sanitaires nous le permettent et suite à la demande des plus jeunes, nous nous retrouvons sur le terrain de tennis situé à côté du CI tous les vendredis soir de la belle saison, pour maintenir notre bonne condition physique.

Chaque vendredi, le sapeur Pierre LE GAC nous propose un programme sportif adapté à notre activité où chacun participe dans la limite de ses capacités et en fonction de son âge. Ces séances sont accessibles à tous, sapeurs-pompiers ou pas, sous certaines conditions, quelques soient leur niveau et leur âge. Mises en veille pendant la période hivernale, les séances de sport ont repris tous les vendredis depuis de la mi-mars. Ce sont des moments privilégiés au cours desquels la cohésion du groupe et la solidarité sont consolidées.

Aménagements au niveau du parking juxtaposant le CI :

Jusqu'à présent en cas d'intervention, les sapeurs-pompiers du CI d'Allonnes stationnaient leurs véhicules personnels le long de la rue du Quatorze Juillet ce qui entraînait parfois une gêne pour les autres usagers.

Après avoir étudié toutes les solutions permettant de résoudre le problème, en accord avec la municipalité d'Allonnes et le SDIS 28, il a été convenu que le terrain stabilisé juxtaposant le CI et les terrains de tennis sera utilisé par les sapeurs-pompiers pour stationner les véhicules personnels.

Pour permettre l'accès au dit terrain en toutes circonstances un point d'éclairage et une barrière ont été mis en place.

La Sainte Barbe des sapeurs-pompiers d'Allonnes :

Contrairement à 2020, en 2021 nous avons pu fêter notre Sainte Patronne Sainte Barbe, la première pour le Capitaine Carlos RAMOS CARVALHIDO en tant que chef de centre.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle des fêtes de Boisville la Saint Père en présence des autorités départementales et communales au cours de laquelle les personnels du CI ont été mis à l'honneur :

Remise des galons de Sergent-chef au Sergent Arnaud POIL,

Remise de la médaille de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir pour 15 ans de service au Sergent-chef Frédéric DODIN,

Remise de l'attestation Equipier Ventilation par Pression Positive (VPP) au Sergent-chef Arnaud POIL,

Remise des diplômes d'Equipier Secours d'Urgence aux Personnes aux Sapeurs 2^{ème} classe Kevin FAVE et Pierre LE GAC,

Remise de l'attestation de prévention des Risques liés à la toxicité des fumées et de l'attestation Feux de cultures au Capitaine Carlos RAMOS CARVALHIDO,

Remise de l'enseigne de Chef de centre échelon Bronze au Capitaine Carlos RAMOS CARVALHIDO.

Au cours de son discours, le Chef de Centre a souligné :

« Le manque de nouvelles recrues, les difficultés à concilier la vie professionnelle et l'activité de sapeur-pompier volontaire contribuent à une baisse générale des effectifs constatée depuis des années.

Le manque de disponibilité est l'une des causes qui empêche de potentielles recrues à contracter un engagement, c'est aussi ce qui pousse les sapeurs-pompiers en activité à démissionner.

Pour pallier cette problématique et dans le but de mieux faire connaître notre activité, nous avons invité les employeurs des sapeurs-pompiers de l'unité à cette cérémonie... »

Sainte Barbe, une tradition chez les sapeurs-pompiers... mais pas que :



« La richesse des légendes entourant le martyr de Sainte Barbe a suscité diverses croyances et pratiques : les mineurs d'abord mais aussi des artificiers, les salpêtriers, des fondeurs, les coulevriers, les arquebusiers et bien sur les sapeurs-pompiers se sont mis sous sa protection.

Tous les métiers en rapport avec la foudre et le feu se tournent vers celle-ci mais aussi les fourreurs, les pelletiers et les chapeliers ! Et bien d'autres encore ayant un lien plus ou moins lointain avec la légende de la sainte Patronne.

Sainte Barbe protège de la « mâle-mort » c'est-à-dire la mort sans avoir reçu les derniers sacrements, ce qu'interdisait aux fidèles d'être enterrés en chrétiens au moyen-âge.

Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers. Elle est surnommée « la Sainte du feu ».

La fête de sainte Barbe chez les pompiers se généralise sous la Troisième République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise. La dimension festive se trouve dans le faste des menus gargantuesques. La fête peut être à l'initiative de la municipalité ou bien des pompiers eux-mêmes.

Aujourd'hui, tous les corps ne fêtent pas la Sainte Barbe. Certains ont conservé seulement la dimension conviviale en organisant un repas entre membres du centre. Pourtant « faire Sainte Barbe » est souvent un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe, rendre hommage aux disparus. Ensuite c'est la famille sapeurs-pompiers qui se réunit et partage un moment amical...qui peut conduire parfois jusqu'au petit matin !

Alors vive Sainte Barbe ! »

Source : pompiers.fr

A retenir de la Sainte-Barbe

La Sainte-Barbe se fête chaque **4 décembre**

C'est la fête de la **sainte patronne des sapeurs-pompiers**, leur protectrice
La Sainte-Barbe est toujours synonyme de festivité et de convivialité
D'origine perse, Sainte-Barbe est souvent représentée en jeune fille portant une couronne, une palme de martyr et un ciboire

Capitaine Carlos RAMOS CARVALHIDO

Les Sapeurs-pompiers du CI d'Allonnes

Recrutent

Alors, pourquoi pas vous ?

Vous avez envie d'agir, vous souhaitez aider vos concitoyens ? Alors devenez sapeur-pompier volontaire au SDIS 28.

Il vous suffit de :

- ✓ être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus,
- ✓ satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale,
- ✓ jouir de vos droits civiques,
- ✓ suivre une formation initiale.

Conventions de partenariat

avec les employeurs

Je suis salarié(e). Est-ce que mon activité professionnelle peut-être compatible avec un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

Oui, des conventions peuvent être mises en place avec les employeurs.

Le SDIS 28 a d'ores et déjà signé des conventions avec des organisations d'employeurs privés, des chambres consulaires, l'association des maires et avec l'Éducation nationale, pour faciliter la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux missions de secours et leur formation.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou contactez la mission volontariat du SDIS 28.

Deux types d'engagement au choix :

1) Un engagement Différencié :

Permet de s'assurer exclusivement aux Secours d'Urgence Aux Personnes.

Jusqu'à présent les personnes qui présentaient une inaptitude médicale pour assurer les interventions de lutte contre l'incendie ne pouvaient pas être sapeurs-pompiers.

Depuis cette année, ces personnes peuvent être recrutées comme sapeurs-pompiers volontaires pour assurer exclusivement les opérations de Secours d'Urgence Aux Personnes, sous-réserve d'aptitude médicale et après avoir suivi les formations leur permettant d'assurer ce type de mission.

2) Un engagement toutes missions :

C'est l'engagement classique de sapeur-pompier volontaire qui permet, après aptitude médicale et après avoir suivi les formations, d'assurer toutes les missions.

Contactez le Centre d'Intervention d'Allonnes :

9 rue du Quatorze Juillet - 28150 ALLONNES

Adresse mail : 1allonnes@sdis28.fr

Tel : 06 60 73 62 19

Vous pouvez aussi contacter la mission volontariat du SDIS 28

Service départemental d'incendie et de secours - 7 rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES

mission-volontariat@sdis28.fr - Tél : 02 37 91 88 89

Le Club de l'Amitié

Notre association est un lieu d'échange et de partage pour tous.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre
un **jeudi tous les 15 jours de 14h à 18h** à la salle des fêtes.

Vous trouverez différentes activités : tricot, broderie,
cartonnage, jeux...

D'ailleurs, nous cherchons des joueurs de tarots !



Comme les conditions sanitaires nous l'ont permis, nous venons d'organiser un concours de pêche début juin et nous étudions la possibilité de mettre en place des sorties culturelles...

Les activités seront affichées au fur et à mesure sur PanneauPocket.

Membres de l'association :

Présidente : Anne-Marie MARCHAND

Président : Christian ARONDEAU

Secrétaire : Marie-Claude AUBERTIN

Trésorière : Françoise AMIOT

Membres du bureau : Eliane GARROS, Jeanne GOUHIER,
Bernadette PLANCON, Michel BACON et Pierre MARCHAND

Association des chasseurs de Boisville

Comme chaque année, nous jetons un coup d'œil sur la vie de notre association. A la différence de la saison passée, nous n'avons pas subi de contraintes dues à la Covid 19, tout au moins pour la chasse individuelle.

Notre **effectif est stable**, et nous n'avons pas de dérives à signaler concernant notre règlement intérieur, en apparence.

La fédération nous avait accordé pour cette saison soixante-quatorze lièvres, les faisans n'étaient pas limités ; le bilan de cette saison est plutôt moyen car nous n'avons comptabilisé que **21 lièvres et 26 faisans prélevés** (les faisans sont un peu plus nombreux que l'an passé). Mais ce bilan n'est qu'une moyenne car nous n'avons eu en retour que la moitié des tableaux de chasse à ce jour.

Les renards sont toujours trop nombreux, ils sont aperçus même en milieu de journée. Malgré tout, deux ont été éliminés au lieu-dit la Forêt Noire.



Cette année les lièvres avaient une bonne ouïe, car ils partaient du gîte au moins cent mètres devant le chasseur donc hors de portée ! A chacun sa chance !

Nous apercevons de temps en temps **quelques perdreaux**, mais la population est toujours très faible.

Concernant les chevreuils, c'est le GIC (groupement d'intérêt cynégétique) qui gère les battues ; le GIC regroupe les chasseurs de Boisville-Allonnes-Réclainville.

Il nous a été attribué quatorze bracelets contre dix les années précédentes. A l'heure actuelle seulement deux ont été prélevés, nous avons eu jusqu'à fin février pour faire le quota. N'ayant pas de couverts, en battue cela va très vite.

Sur le territoire d'Allonnes, **plusieurs sangliers ont fait leur apparition** à diverses reprises en semaine et un a été abattu.

Comme tous les ans, les membres sont renouvelés pour partie. Personne ne s'étant proposé, le bureau est resté à l'identique, à savoir :

M. PERCHERON Gilles : Président
M. AMÉ Joel : vice-Président
M. DOUSSINEAU Julien : Secrétaire
M. CHRISTIEN Bernard : Trésorier

M. PICHARD Michel
M. POMMEREAU Hervé
M. GARRETA Ramon

Après une nouvelle année éprouvante, nous espérons que celles à venir reviendront à la normale et que nous pourrons à nouveau profiter de nos familles, de nos enfants, sans cette menace de pandémie au-dessus de nos têtes.

Le bureau

La Gymnastique volontaire

La saison 2020-2021 ayant été plus ou moins perturbée, le cours d'une heure, de 19h à 20h à la salle des fêtes a toujours été assuré, suivant les consignes sanitaires, soit en salle, soit en visio ou même en extérieur.



Venez nous rejoindre !

Les cours sont dispensés par une animatrice agréée FFEPGV

La Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire est engagée depuis 25 ans pour le sport santé.

Cette pratique du sport vise le bien-être physique, psychologique et social de tous les publics.

Elle prend en compte la personne dans sa globalité et préconise des activités sportives diversifiées.

Présidente : Réjane CHRISTIEN
(09 71 51 03 29)

Trésorière : Véronique AUGER
Secrétaire : Annie PRIEUR

Membres du bureau : Sylvie ARONDEAU, Aurore DAUVILLIERS, Laëtitia GALBY, Sylvie MEUDIC, Catherine PERCHERON



Pas de calendrier prévisionnel pour 2022



Le Tennis club

La saison (du 01/09/2020 au 31/08/2021) a malheureusement ressemblé à la saison précédente, pandémie oblige.

Nous avons eu le droit de maintenir l'activité des enfants (avec des contraintes lourdes). Grâce à cela, une grande partie des cours a pu avoir lieu.

Pour les adultes, ce fut plus compliqué, il n'y a pas eu d'activité de novembre 2020 à mars 2021. La reprise loisirs s'est faite en douceur et les compétitions n'ont pu reprendre qu'en juin 2021.

Le début de saison (septembre 2021) a très bien démarré, avec un nombre de licenciés en hausse, nous sommes à ce jour 85 licenciés. (40 jeunes et 45 adultes) et des activités déjà réalisées.



Points sportifs :

Les championnats Hiver 2021 et Printemps 2021 n'ont pas pu avoir lieu à cause de la Covid 19.

Pour cette saison, **3 équipes sont engagées en championnat + 35 ans** : 5 équipes en hiver (janvier) et 5 équipes en été (avril-mai). Merci aux joueurs pour leur investissement.

Le championnat + 35 ans a déjà eu lieu, toutes les équipes repartiront l'année prochaine dans leur division respective.

L'équipe 1 féminine termine quatrième de sa poule (sur 6 équipes) en division 2

L'équipe 1 masculine termine deuxième de sa poule en division 1.

L'équipe 2 masculine termine quatrième de sa poule en division 2.

Les cours de tennis sont assurés par Émilie Mrad (Assistant Moniteur de Tennis) pour les enfants, Florian Britz (Diplomé d'État) pour les adultes. Caroline Rodrigues a la gestion des débutants loisirs.

Animations :

- ✓ Tournoi homologué licenciés (Boisville-Voves) a eu lieu de septembre à décembre : victoire chez les Femmes de Perrine Buisson 15/5 (Voves) et chez les Hommes d'Adrien Colas 15/2 (Boisville),
- ✓ Un goûter de Noel (+ Tombola) pour les enfants a eu lieu à la fin des cours de décembre,
- ✓ Des TMC (tournoi multi chance) en partenariat avec le Club de Voves ont lieu durant l'année, en décembre pour les adolescents, en Février pour les adultes de NC à 30/1 et en avril de 30 à 15/2. C'est Florian (notre DE) qui en a la gestion,
- ✓ Matches Galaxie Tennis (5-11ans) en Février et Avril,
- ✓ Matches championnats Equipes Hiver (Janvier) et Eté (Avril-Mai),
- ✓ Stage tennis d'été organisé par Émilie,
- ✓ Portes ouvertes en Septembre.



Merci à la municipalité pour son aide tout au long de l'année.

Et merci à ceux qui font exister et avancer le club, Caroline, Claude, le bureau, les capitaines d'équipes, les enseignants.....

POUR NOUS JOINDRE :

FACEBOOK : VIGILANTE BOISVILLE TENNIS

TÉLÉPHONE : 06 29 33 55 35

Mail : caroline.tennisboisville@gmail.com



L'APE "Les P'tits Beaucerons"

L'APE « Les P'tits Beaucerons » est une association de parents d'élèves qui a pour but d'organiser des activités extra-scolaires afin de divertir et partager des bons moments tout en récoltant des fonds qui serviront à participer au financement de projets pédagogiques.

En septembre 2021, l'association « Les P'tits Beaucerons » a changé son bureau :

Jennifer Fleury, Présidente, maman de Tom (CE2),

Florie Périgois, vice-Présidente, maman de Clément (CM2) et Clara (CE1)

Hélène Guillet Guillon, Secrétaire, maman de Tximista (CM1) et Anouk (GS)

Mélanie Dubuisson, Trésorière, maman de Mélissa (CM1),

Vous avez pu les rencontrer à la seconde édition du forum des associations de Boisville le 04 septembre 2021.

L'association a déjà pu réaliser quelques actions sur la fin de l'année 2021 :

- **Vente de citrouilles** pour préparer son concours d'Halloween,



- **Concours de sculpture de citrouille d'Halloween** à la salle des fêtes de Boisville, défilé des enfants déguisés dans les rues et décor d'Halloween, le 31 octobre 2021,



- **Vide ta chambre** (bourse aux jouets et vêtements enfants) organisé le 21 novembre 2021 à la salle des fêtes de Boisville la St Père,



- **Opération Bouchons** : Ventes des bouchons à ATMOS (**La collecte continue**),

- **Ventes de sapin de Noël** et livraison à domicile sur les communes d'Allonnes et de Boisville la Saint Père,

- **Opération Tookets**, si vous êtes un client sociétaire au crédit agricole vous pouvez distribuer aux associations de votre choix des Tookets. (Monnaie associative et solidaire). Merci aux généreux donateurs. Action en place toute l'année.



Ces actions nous ont permis d'acheter des bonbons pour Halloween, de financer les abonnements à MILAN Presse, d'offrir un spectacle de Magie ainsi que les cadeaux et le goûter de Noël pour chaque classe.

L'association, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires et des projets pédagogiques de l'équipe enseignante, souhaite organiser plusieurs autres actions ou évènements.

Cependant même si un calendrier précis ne peut être annoncé, voici quelques projets qui nous tiennent à cœur :

- Kermesse,
- Fête de l'école,

Comme l'année précédente, nous préférons limiter le nombre de projets afin d'en assurer pleinement l'organisation, nous restons néanmoins ouverts à toutes propositions.

Pour le bon déroulement des activités, nous sollicitons toujours des volontaires pour nous aider dans l'organisation. Vous pouvez nous suivre sur la page Facebook « Les P'tits Beaucerons ».



Les P'tits Beaucerons
1 rue du stade
28150 BOISVILLE LA ST PERE
Téléphone : 06 85 32 28 31
Mail : lesptitsbeaucerons@gmail.com

La Zumba



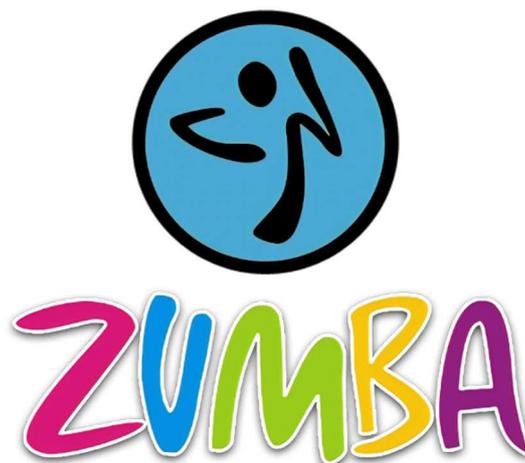
Les cours de zumba de Boisville sont mis en place depuis septembre 2016.

Ils se déroulent **tous les jeudis soir,**

à la salle des fêtes,

de 19h à 20h

dans une ambiance décontractée et très conviviale.



Cette année, La Zumba rassemble 16 adhérentes, de tout âge, cours dynamiques et sans pression, avec différents styles de musiques latino comme Salsa, Merengue, Reggaeton, Cumbia.... Et pleins d'autres encore.



L'adhésion se fait à l'année avec certificat médical, ou au cours pour les personnes désirantes et pouvant en faire que de temps en temps.

Venez essayer, vous êtes les Bienvenus 😊😊

Lénaïck

Paroisse Saint Martin en Beauce

Curé de la Paroisse :

Abbé Michel BOISAUBERT
e-mail : tuamea@orange.fr
Tél : 06 76 32 08 58

Prêtre coopérateur :

Père René LE BARS
e-mail : r.lebars@wanadoo.fr

Permanences paroissiales

Voves, 16 rue Roger Gommier, tél. 02 37 99 09 85
E-mail : paroisse.stmartin@diocesechartres.com
lundi 9h00 à 11h00, mardi 10h00 à 12h00,
mercredi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
jeudi de 13h30 à 18h00 et vendredi 9h00 à 12h00

Orgères, salle paroissiale, tél. 02 37 99 76 67
E-mail : paroissestmartin@orange.fr
samedi 8h-12h



Pour toutes demandes, Mariage, Baptême, Catéchèse...
s'adresser à la secrétaire de la paroisse.

Pour un enterrement, les pompes funèbres avertissent la personne relais de l'équipe Deuil, qui contactera la famille du défunt pour organiser la célébration.

Les associations "Compostelle 28" et "Les chemins du Mont Saint Michel"

recherchent des particuliers volontaires pour héberger ponctuellement des pèlerins de passage sur les communes de Theuville, Voves, Fains-la-Folie, Fontenay-sur-Conie, Orgères-en-Beauce et Loigny-la-Bataille.

Si vous êtes intéressés ou connaissez des personnes susceptibles de l'être, merci de bien vouloir contacter Jean-Christophe MATHIEU –
06 68 61 08 82 - jcmdu28@gmail.com



Chartres Renov'habitat : un service de Chartres Métropole

Labellisée « territoire à énergie positive pour la croissance verte », Chartres métropole s'engage en faveur de la transition énergétique et de la réduction des consommations d'énergies non renouvelables en créant sa plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Chartres Renov'Habitat.

Chartres Renov'Habitat est depuis 2018 le guichet unique de l'agglomération chartreuse en matière de rénovation énergétique et d'adaptation du logement à la perte d'autonomie de l'habitat privé. Cette plateforme simplifie vos démarches et vous accompagne gratuitement dans tous vos projets de travaux d'économie d'énergie et d'adaptation de votre logement. Ce nouveau service permet de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller spécialiste.

Chartres Renov'Habitat vous guide vers une solution globale et économiquement intéressante de rénovation et vers des professionnels référencés. C'est l'assurance de travaux sérieux disposant de garanties et la possibilité d'une solution clé en main pour réaliser vos projets d'adaptation et de rénovation énergétique.



Pourquoi entreprendre des travaux de rénovation ?

Votre logement peut être optimisé par le biais de travaux de rénovation pour :

- vous apporter plus de confort ;
- réaliser de fortes économies sur vos factures énergétiques ;
- en augmenter sa valeur.

Dans certains cas, la rénovation devient une obligation réglementaire. C'est le cas de tous les logements dont la classe énergétique est supérieure à 330 kWh/m² (étiquette énergétique F), d'ici 2025, depuis l'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique du 17 août 2015.

Pour optimiser les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la loi impose également aux propriétaires de réaliser des travaux d'isolation thermique lorsqu'ils rénovent une toiture ou ravalent une façade.

Quelle que soit votre situation, Chartres Renov'Habitat vous aide à y voir plus clair et est à vos côtés à chaque étape de votre projet.

Prendre contact avec Chartres Renov'Habitat

- **Guichet unique, hôtel d'agglomération, place des Halles, 28000 Chartres,**
- **Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h30,**
- **Contact et renseignements : sur rendez-vous au 02 37 23 40 00 et sur chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr**

Ce service de transport sur réservation complète l'offre de transport existante du réseau Filibus sur les communes non urbaines de l'agglomération de Chartres métropole.

Filibus "à la demande" est un service ouvert à tous. Il fonctionne toute l'année (sauf jours fériés) de 9h à 17h, sur réservation :

- le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en période scolaire
- du lundi au samedi en période de vacances scolaires

Avec le service Filibus "à la demande", vous pouvez vous déplacer de votre commune de résidence vers l'un des 13 points de desserte prédéfinis :

- 1 - Gare routière de Chartres
- 2 - Place Drouaise
- 3 - Place Morard
- 4 - Théâtre de Chartres
- 5 - Complexe aquatique de l'Odyssee
- 6 - Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 - Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 - Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- 9 - Clinique Saint François à Mainvilliers
- 10 - Clinique Bon Secours à Chartres
- 11 - Clinique cardiologique à Gasville Oisème
- 12 - Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- 13 - Hôtel Dieu
- 14 - Chartrexp (depuis janvier 2021)

Réservez dès à présent votre transport au 0 801 90 10 28 (service et appel gratuits).

Ouverture de la centrale de réservation :
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

*Pour un déplacement le lendemain, votre réservation doit être effectuée au plus tard la veille avant 16h.
Pour un déplacement le lundi, votre réservation doit être effectuée au plus tard le vendredi avant 16h.*

TARIFS

- **BILLET UNITAIRE** : 2,30 €
- **CARTE DE 10 VOYAGES** : 21 €
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS** : GRATUIT
en période de vacances scolaires uniquement sur présentation de la carte de transport en cours de validité.

GRATUIT POUR :

- les accompagnants des personnes à mobilité réduite dont la carte d'invalidité porte la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement »
- les enfants de moins de 6 ans

Prise en charge

- **PERSONNES VALIDES**
de votre domicile à une de nos 13 destinations.
- **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**
de votre domicile à une adresse de votre choix à Chartres.
- **CARTES JEUNES & FILIPLUS**
Période de vacances scolaires
d'un point d'arrêt du réseau Filibus à une de nos 13 destinations.



0 801 90 10 28

(service et appel gratuits)

DÉPLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES NON URBAINES DE CHARTRES MÉTROPOLE !





2,30 €

Le trajet
billet unitaire

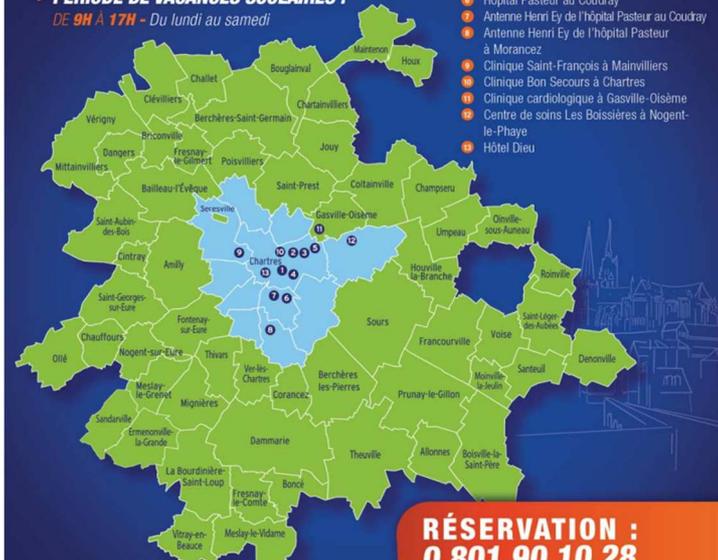
Service ouvert à tous !

> **PÉRIODE SCOLAIRE :**
DE 9H À 17H - Lundi, mardi, jeudi et vendredi

> **PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES :**
DE 9H À 17H - Du lundi au samedi

> NOS DESTINATIONS

- 1 Gare routière de Chartres
- 2 Place Drouaise
- 3 Place Morard
- 4 Théâtre de Chartres
- 5 Complexe aquatique/patinoire l'Odyssee
- 6 Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- 9 Clinique Saint-François à Mainvilliers
- 10 Clinique Bon Secours à Chartres
- 11 Clinique cardiologique à Gasville-Oisème
- 12 Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- 13 Hôtel Dieu



RÉSERVATION :

0 801 90 10 28

(service et appel gratuits)

du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au plus tard la veille du déplacement avant 16h
pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

Le service applique le principe de non concurrence avec les transports existants (car, train, bus)
Article 15.1 du règlement d'exploitation

Zoom : Combat du 16 juin 1940 à Honville

Situation générale :

Au printemps 1940, Hitler déclenche sa grande offensive vers l'Ouest. Les premiers réfugiés Belges ou du Nord de la France arrivent à Boisville, on les héberge sans savoir que ce sera bientôt notre tour de prendre la route le 14 et 15 juin. La psychose du départ saisit la grande masse, qui part sans savoir où elle ira. Seuls quelques sages resteront dans les villages, où ne subsiste plus aucun service. A Honville, le boulanger Lépine ravitaille réfugiés et soldats.

Nos armées, mal organisées et mal équipées, appliquant les tactiques périmées de la guerre précédente, sont surclassées.



Le 8^{ème} RTT (Régiment de Tirailleurs Tunisiens) :

Le commandement, repris en main par le Général Weygant, fait revenir d'Outremer les unités qui y sont restées pour assurer la défense de l'Empire. C'est le cas de la 84^{ème} DIA (Division d'Infanterie Africaine) dans notre région. Elle se composait de 3 régiments d'infanterie, le 4^{ème} et le 8^{ème} RTT, ainsi que le 4^{ème} Zouave. Après avoir passé l'hiver face aux italiens dans le Sud Tunisien, elle embarque à Bizerte le 30 mai. Affectée à la défense de Paris, elle prend position sur la Seine et l'Oise, à leur confluent. Les premiers contacts avec les unités légères allemandes sont pris le 10 juin.

Du 11 au 13 juin, la 84^{ème} DIA contient l'avance allemande, puis occupe plusieurs positions. A l'arrivée de l'ennemi, les ponts sautent, des décrochages s'effectuent, non sans pertes.

Le 14 juin, le 8^{ème} RTT arrive à Saint Benoist à côté de Rambouillet. Tout le monde est fatigué, mais il faut organiser la défense.

Le 15 juin, la division doit s'établir sur une ligne Maintenon-Gallardon-Ablis. Elle atteint Saint Symphorien vers 13 heures.

Le 16 juin 1940:

En pleine nuit, nouveau décrochage et départ pour la ligne Montainville-Voves-Prasville. Un contre-ordre arrive vers 9 heures. Le premier bataillon du 8^{ème} RTT se trouve à Viabon, le second à Allonnes et le troisième se situe entre Honville et Boisville. Les soldats doivent remonter établir une ligne de défense sur le tracé Houville la Branche - Béville le Comte-Bretonvillers, mais ils sont épuisés. Des camions leur sont alors accordés. En attendant leurs arrivées, des mesures de sécurité sont prises. Des canons sont installés face à Moinville la Jeulin et d'autres face à Moinville la Bourreau.

Un mouchard ennemi survole la région, au moment où les camions arrivent et stationnent au Sud de Honville. Les unités ont quitté leurs emplacements pour embarquer, et chargent les mulets dans les véhicules. C'est alors que vers midi une rangée de 7 à 8 blindés ennemis, apparaît dans la plaine, venant de l'Est (coté Moinville la Bourreau). Les balles sifflent, les hommes tombent. Surpris en rase campagne, les soldats s'aplatissent sur le sol sans protection. Les chars ennemis avancent toujours. Ce n'est que lorsqu'ils sont à 300 mètres que le Capitaine d'Avout fait ouvrir le feu. Trois blindés sont immobilisés, les autres se dispersent, ils essaient de contourner le village par l'Ouest. L'infanterie allemande relaye les chars. Ils installent des mortiers qui font beaucoup de mal, et les canons tirent depuis Moinville la Bourreau. Les uns après les autres, les servants (soldats affectés au service d'une arme) tombent et sont remplacés par d'autres. L'infanterie allemande progresse dans les blés. Les meules de paille et un hangar qui entourent Honville brûlent. Les civils sont dans les caves, sauf quelques hommes qui calment les chevaux. Boisville, rempli de réfugiés est bombardé au canon, huit civils seront tués. Vers 17 heures, les allemands réussissent à entrer dans Honville. Madame Clavelou, alors âgée de 14 ans, aperçoit pour la première fois bottes et uniformes verts par le soupirail de la cave. Les tirailleurs sont soumis à un feu violent au cours duquel les derniers tombent. N'ayant plus de munitions et plus que sept hommes valides, le Capitaine d'Avout accepte la proposition des allemands de se rendre à la condition que ceux-ci s'occupent des blessés, ce qui fut fait. Hélas, un certain nombre décédèrent par la suite et d'autres, évanouis, furent laissés pour morts sur le terrain. Pendant ce temps, le feu s'est allumé sur tout le front de la division. Le 4^{ème} Zouave s'est battu au Sud de Maintenon. Le 4^{ème} RTT sérieusement accroché perd deux bataillons à Houville la Branche et son 3^{ème} à Ablis. Le 2^{ème} bataillon du 8^{ème} RTT est accroché à Cinq Ormes en se portant en avant, puis à Allonnes. Le 1^{er} bataillon du 8^{ème} RTT se bat toute la nuit à Prasville. L'après 16 juin 1940, après avoir réquisitionné certaines maisons en soirée pour y passer la nuit, les troupes allemandes ont repris leur marche en avant dès le lendemain matin. Les jours suivants, les hommes restés sur place, donnent une sépulture provisoire aux morts. Ils dénombrent 37 tirailleurs, mais on peut estimer leurs pertes à plus de 50 en tenant compte de ceux qui décéderont de leurs blessures par la suite. Vers la fin juin, la population de Boisville et des alentours regagne leurs habitations, les retrouvant pillées et dans un piteux état.

Jérôme COLAS

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE BOISVILLE LA SAINT PÈRE
1 RUE DU STADE
28150 BOISVILLE LA SAINT PÈRE

mairie@boisvillelasaintpere.fr

 : 02 37 99 32 28

www.boisvillelasaintpere.fr